

Apprendre la musique

La musique, de l'école au lycée

La découverte de la musique commence à l'école. Au collège, le programme inclut 1 heure de musique obligatoire chaque semaine (solfège, découverte d'instruments, écoute, chant). Au lycée, la musique n'est plus obligatoire mais on peut en faire **en option**, ou suivre une section spécialisée.



Les conservatoires et les écoles de musique

C'est là où les enfants peuvent étudier le solfège et apprendre à jouer d'un instrument avec des professeurs.



Professeur de musique

En France, il y a 2 fois plus de professeurs de musique que d'interprètes ou de chanteurs. Pour devenir professeur, il faut faire des études de **musicologie** à l'université.



Les écoles spécialisées

Si on veut exercer l'un des métiers liés à la musique (luthier, ingénieur du son, accordeur...), on peut, dès le collège, choisir d'entrer dans une école spécialisée qui prépare aux diplômes professionnels.



Apprendre seul

Si on a de l'oreille (quand on entend si une musique est juste), de la volonté et du talent, on peut apprendre seul à jouer d'un instrument. Aujourd'hui, des logiciels spécialisés facilitent l'apprentissage de la musique en solitaire.



LE SOLFÈGE



Pour écrire et lire une œuvre musicale, on utilise des portées (5 lignes horizontales), des notes, des clés et des **altérations**. Plus la note est placée haut sur la portée, plus elle est aiguë. Certains musiciens comme les guitaristes utilisent des tablatures, où les lignes représentent les cordes de l'instrument et des chiffres indiquent où placer les doigts.

À RETENIR

- 1 On peut faire de la musique à l'école, mais ce n'est obligatoire qu'au collège.
- 2 Pour vraiment apprendre, il faut suivre les cours d'une école de musique ou d'un conservatoire. Mais on peut aussi décider d'apprendre tout seul !
- 3 Si on veut devenir professeur, il faut étudier la musique à l'université.
- 4 Pour écrire et lire la musique, on utilise des portées, où sont inscrites des notes, des clés et des **altérations**.

En option (ici) : si on le souhaite (pas obligatoire).
Musicologie : science de la musique.
Altération (ici) : note plus grave ou plus aiguë.